

# Accès aux corps des techniciens (TECH) par liste d'aptitude exceptionnelle

[Accueil](#) > [RH](#) > [Recrutements](#)

Informations relatives au dispositif de repyramidage ITRF (session 2022) permettant l'accès aux corps des techniciens (TECH) de la filière ITRF par voie de liste d'aptitude exceptionnelle.

---

Seuls les personnels titulaires de la filière ITRF sont concernés par les dispositifs de repyramidage.

Les candidats doivent remplir les conditions cumulatives suivantes :

- être fonctionnaire titulaire,
- justifier au 1er janvier 2022 d'au moins quatre années de services publics effectifs dans le corps des ATRF.

**NB : la notion de services effectifs dans le corps :**

*Les services effectifs dans un corps sont les services accomplis en tant que fonctionnaire, titulaire ou stagiaire, dans le corps considéré. L'année de stage des agents titularisés dans un corps ITRF est donc prise en compte au titre des services effectifs dans le corps considéré.*

*De même, l'année exercée en qualité de contractuel BOE est transformée, après titularisation, en année de stage ; elle est par conséquent prise en compte comme année de service effectif dans le corps considéré.*

*En revanche, les contractuels n'appartenant pas à un corps, les années de services effectuées en qualité de contractuels ne sont pas prises en compte.*

---

Aucune inscription sur le serveur national webitrf n'est requise pour candidater. Les candidats devront toutefois constituer un dossier composé des documents dument remplis suivants :

- [une fiche individuelle de proposition \(Annexe C2\)](#),
- [un rapport d'aptitude professionnelle \(Annexe C3\)](#),
- [un rapport d'activité \(Annexe C4\)](#),
- un curriculum vitae (CV) accompagné d'un organigramme identifiant l'agent dans la structure.

Les dossiers sont à retourner à la DRH BIATSS de l'UPJV pour le **lundi 4 juillet 2022**, délai de rigueur.

Attention : les agents ayant déposé un dossier dans le cadre de la campagne 2022 de la liste d'aptitude de droit commun en début d'année civile devront de nouveau constituer un dossier en vue de cette voie exceptionnelle.

Les résultats seront publiés sur le [site du ministère](#) fin septembre 2022.

**Direction des Ressources Humaines**

1 chemin du Thil  
Présidence

**Contacts**

[drh@u-picardie.fr](mailto:drh@u-picardie.fr)

**Liens utiles**

[Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation](#)

[Informations relatives au repyramidage de la filière ITRF](#)

[Assistance technique nationale \(inscription webitrf\)](#)

